



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-134

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2020

Sommaire

Préfecture de Police

75-2020-04-28-001 - Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 – 0104 Avenant aux arrêtés n° 2019-0160 et 2020-0020 relatifs aux travaux de réfection de voirie sur la rue du Haut de Laval de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. (2 pages)

Page 3

75-2020-04-28-002 - Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 – 0105 Avenant aux arrêtés N° 2018-0300, 2019-185, 2019-368, 2019-495 et 2020-076 relatifs aux travaux de réaménagement de la rue du Pavé l'aéroport Paris Charles de Gaulle. (2 pages)

Page 6

Préfecture de Police

75-2020-04-28-001

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 – 0104
Avenant aux arrêtés n° 2019-0160 et 2020-0020 relatifs
aux travaux de réfection de voirie sur
la rue du Haut de Laval de l'aéroport Roissy Charles de
Gaulle.



**DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE
DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS**

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 – 0104

**Avenant aux arrêtés n° 2019-0160 et 2020-0020 relatifs aux travaux de réfection de voirie sur
la rue du Haut de Laval de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.**

La préfète déléguée,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de l'Aviation civile ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, en tant que préfet de police ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Sophie WOLFERMANN, en tant que préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu l'arrêté n° 2019-00973 du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à Madame Sophie WOLFERMANN, préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière, approuvant la huitième partie « signalisation temporaire » du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0487 du 5 février 2003 modifié relatif à la signalisation sur les voies de la zone publique de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2545 du 2 juin 2003, réglementant la circulation sur les voies de la zone publique de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, modifiant l'arrêté préfectoral n° 1999-5363 du 22 décembre 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-3248 du 03 décembre 2015 relatif à la police sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu la demande du groupe ADP, en date du 23 avril 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2019-0160 en date du 24 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2020-0020 en date du 27 janvier 2020 ;

CONSIDERANT que, pour permettre les travaux de réfection de voirie sur la rue du Haut de Laval et pour assurer la sécurité des usagers et des personnes chargées des travaux, il convient de réglementer temporairement la circulation aux abords du chantier;

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions des arrêtés n° 2019-0160 et 2020-0020 seront modifiées comme suit :

- L'arrêté est prolongé jusqu'au 31 juillet 2020.

Les autres dispositions de ces arrêtés restent inchangées.

Article 2 :

Le directeur de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, le directeur de la Direction de l'ordre public et de la circulation et le directeur de la Direction de la sécurisation de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police.

Roissy, le 28 Avril 2020

La Préfète déléguée pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de
Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly

Sophie WOLFERMANN

Préfecture de Police

75-2020-04-28-002

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 – 0105
Avenant aux arrêtés N° 2018-0300, 2019-185, 2019-368,
2019-495 et 2020-076 relatifs aux
travaux de réaménagement de la rue du Pavé l'aéroport
Paris Charles de Gaulle.



**DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE
DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS**

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 – 0105

**Avenant aux arrêtés N° 2018-0300, 2019-185, 2019-368, 2019-495 et 2020-076 relatifs aux
travaux de réaménagement de la rue du Pavé l'aéroport Paris Charles de Gaulle.**

La préfète déléguée,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de l'Aviation civile ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, en tant que préfet de police ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Sophie WOLFERMANN, en tant que préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu l'arrêté n° 2019-00973 du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à Madame Sophie WOLFERMANN, préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière, approuvant la huitième partie « signalisation temporaire » du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0487 du 5 février 2003 modifié relatif à la signalisation sur les voies de la zone publique de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2545 du 2 juin 2003, réglementant la circulation sur les voies de la zone publique de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, modifiant l'arrêté préfectoral n° 1999-5363 du 22 décembre 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-3248 du 03 décembre 2015 relatif à la police sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu la demande du groupe ADP, en date du 23 avril 2020 ;

Vu l'arrêté N° 2018-0300 en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté N° 2019-0185 en date du 07 juin 2019 ;

Vu l'arrêté N° 2019-0368 en date du 30 septembre 2019 ;

Vu l'arrêté N° 2019-0495 en date du 26 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté N° 2020-076 en date du 27 février 2020 ;

CONSIDERANT que, pour permettre les travaux de réaménagement de la rue du Pavé et pour assurer la sécurité des usagers et des personnes chargées des travaux, il convient de régler temporairement la circulation aux abords du chantier;

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions des arrêtés n° 2018-300, 2019-185, 2019-368, 2019-495 et 2020-076 seront modifiées comme suit :

- L'arrêté est prolongé jusqu'au 30 juin 2020.

Les autres dispositions de cet arrêté restent inchangées.

Article 2 :

Le directeur de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, le directeur de la Direction de l'ordre public et de la circulation et le directeur de la Direction de la sécurisation de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police.

Roissy, le 28 Avril 2020

La Préfète déléguée pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de
Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly

Sophie WOLFERMANN